



UN VOLONTAIRE EN SERVICE CIVIQUE DANS VOTRE RADIO ?

Le SNRL s'occupe de tout !



ACCUEILLIR UN SERVICE CIVIQUE : UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE AVEC LE SNRL



Vous souhaitez accueillir un jeune en service civique ?

C'est une excellente idée. C'est un vrai bénéfice pour le volontaire et pour la radio !

Il suffit qu'une radio nous communique son projet d'accueil pour qu'en quelques jours, les contrats d'engagement sous le nom du SNRL et du volontaire soient établis ainsi qu'une convention tripartite incluant la radio d'accueil précisant les conditions de mise à disposition, la mission prévue, les droits et devoirs des trois parties.

Les radios peuvent même proposer directement un candidat volontaire qu'elles connaissent. Les mises à disposition sont établies pour 8 mois et le temps hebdomadaire de mission est de 24 heures. Il est même possible, en intermédiation, de faire un parcours de 8 mois pour un volontaire sur deux ou trois radios.

L'accompagnement national est assuré, auprès des structures d'accueil, pour les questions de tutorat, de formation citoyenne et de valorisation des compétences acquises par les volontaires. Les radios agréées qui accueillent déjà des volontaires peuvent aussi bénéficier de ce service dès leur prochaine demande.

Pour accueillir un-e volontaire dans votre radio, vous pouvez contacter **Eric Lucas**

Délégué National à l'Education et la coopération

mail : service.civique@snrl.fr

Tél. 06 08 82 79 87

Agrément NA-000-17-00063-00 accordé au Syndicat National des Radios Libres par l'Agence Nationale du Service Civique en date du 23 février 2017